



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 56 – Mars 2008

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008

Ordre du jour :

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil du 28 janvier et 15 mars 2008.

I - Administration générale

- 1.1 - Création de conseils de quartier.
- 1.2 - Adoption du règlement intérieur des conseils de quartier.
- 1.3 - Détermination du nombre d'adjoints de quartier.
- 1.4 - Élection des adjoints de quartier.
- 1.5 - Modification de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 1.6 - Délégation au Maire.
- 1.7 - Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 1.8 - Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.
- 1.9 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres.
- 1.10 - Élection des membres de la commission de délégation de service public.
- 1.11 - Élection des membres de la commission compétente en matière de bail emphytéotique administratif pour la construction, le financement et la maintenance d'une école élémentaire de 9 classes.
- 1.12 - Élection des membres du groupement de commandes entre les communes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes pour l'entretien des bâtiments communaux.
- 1.13 - Élection des membres du groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 pour la passation d'un marché relatif à la réalisation d'une maquette et d'une cartographie 3D.
- 1.14 - Désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes, associations ou syndicats intercommunaux.
- 1.15 - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes.
- 1.16 - Désignation des membres du comité de jumelage.
- 1.17 - Désignation d'un délégué à l'Etablissement Public Foncier départemental des Hauts-de-Seine (EPF 92).
- 1.18 - Désignation d'élus au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.
- 1.19 - Création des commissions municipales et détermination du nombre de leurs membres.
- 1.20 - Élection des membres de chaque commission municipale.

Ressources Humaines

- 1.21 - Elus communaux - indemnités de fonction.
- 1.22 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

II - Services à la population

Affaires scolaires

- 2.1 - Dénomination de la future école élémentaire rue de Plaisance.

III - Services techniques

Voirie

- 3.1 - Avenant pour le marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie de la rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot Mapa/voi/2006/11 - titulaire du marché : société RMO.

IV - Divers

- 4.1 - Décisions du Maire (décisions prises du 26/12/07 au 20/02/08).
- 4.2 - Questions orales

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 19 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je déclare la séance ouverte.

Je n'ai pas de délégation de vote. M^{me} Roussillon va arriver... Nous sommes au complet, je pense.

Le secrétaire de séance... Qui est candidat ? M^{me} Amira Haberah est candidate.

Madame Haberah, vous êtes secrétaire ; toutes mes félicitations !

Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil du 28 janvier et 15 mars 2008.

M. le Maire

Y a-t-il des remarques particulières sur les procès-verbaux ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

Nous passons aux questions inscrites à l'ordre du jour.

I - Administration générale

1.1 - Création de conseils de quartier.

M. le Maire

Le point n° 1 appelle la création de conseils de quartier. Mes chers collègues, vous avez reçu les documents. Je vous propose, dans un premier temps, de créer les conseils de quartier. Le point 1-2 sera l'adoption de leur règlement, le point 1-3 la détermination du nombre d'adjoints de quartier et le point 1-4 l'élection des adjoints du quartier.

Nous commençons donc par le point 1-1, la création de conseils de quartier.

Je vous propose - vous avez lu le dossier - de mettre en place quatre conseils de quartier : Les Champs-Philippe, Les Vallées, Centre-nord et Centre-sud.

Je vous rappelle que ce n'est pas une obligation, puisque la loi stipule que c'est obligatoire pour les communes de plus de 80 000 habitants. Nous ne sommes pas obligés de mettre en place ces conseils de quartier. Je vous propose de lancer cette opération pour conseiller le Conseil Municipal et l'Exécutif communal.

Y a-t-il des remarques particulières sur le principe de la création du conseil de quartier ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Je tenais à faire part de nos remarques que je vous ai transmises mercredi et que j'ai également transmises au chef de file Christophe Macé. Je voulais vous faire part de notre position par rapport à cela.

Tout d'abord, vous dites, à juste titre, que ce n'est pas obligatoire. En revanche, il faut remarquer que cela faisait partie des engagements de campagne des trois listes en présence. À ce titre, la mise en place de ces conseils de quartier nous réjouit, parce qu'il s'agit effectivement d'un sujet essentiel. Nous sommes ravis que cela soit traité en tout début de mandature.

Néanmoins, je tiens à rappeler que la création de conseils de quartier se situe dans le cadre légal de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité. L'esprit de cette loi est de permettre une meilleure association des citoyens aux décisions locales, en renforçant la démocratie participative et les droits de l'opposition au sein des assemblées délibérantes.

Je regrette donc que l'adoption du règlement intérieur des conseils de quartier ait été inscrite à l'ordre du jour de cette séance sans débat préalable, sans que les différentes sensibilités politiques existant au sein du Conseil Municipal puissent confronter leur vision et leurs idées en matière de démocratie locale.

C'est bien là, Monsieur le Maire, un sujet sur lequel nous pouvons et nous devons travailler tous ensemble sereinement, au service de tous les Garennois, comme vous l'avez souhaité lors de votre discours d'investiture.

L'enjeu est important, puisqu'il s'agit de permettre à nos concitoyens de participer à la vie de leur cité.

Le 9 mars dernier, près de 40 % d'entre eux ne sont pas allés voter. La mise en place des conseils de quartier constitue une opportunité de les réconcilier avec la politique, à condition d'en faire des instances réellement représentatives de la diversité des personnes qui habitent et/ou travaillent dans ces quartiers, ce qui n'est pas le cas dans le projet qui nous est soumis, où les six membres du bureau sont désignés par le Maire.

C'est aussi une occasion privilégiée de recréer du lien social dans les quartiers, en favorisant les initiatives citoyennes et solidaires, encore faut-il pour cela que les conseils de quartier disposent d'un champ de compétence suffisamment large pour que leurs avis puissent s'exprimer sur tout sujet concernant la vie du quartier, ce qui ne semble pas être le cas dans le projet présenté, puisque selon l'article 7, seules les questions ayant un rapport direct avec l'aménagement du quartier font l'objet de débats, en contradiction d'ailleurs avec l'article 2 : « *Les conseils de quartier ont pour objet d'être un lieu d'information, d'écoute, de concertation et d'expression sur toute question intéressant le quartier considéré* ».

Ce sont là deux points essentiels sur lesquels, selon moi, une véritable réflexion collective s'impose.

D'autres points pourraient également être précisés ou débattus, notamment la procédure d'inscription des questions à l'ordre du jour, la fixation de l'ordre du jour, la localisation des conseils de quartier. N'y a-t-il pas contradiction à les faire se tenir à l'Hôtel de Ville ?

Mon propos n'est pas de vous soumettre un contre-projet qui présenterait le même défaut que celui sur lequel nous devrions, en principe, voter, j'exprimerai notre point de vue et celui du mouvement démocrate.

Je vous propose, Monsieur le Maire, mes chers collègues, de procéder aujourd'hui à la désignation des adjoints de quartier, afin de prendre acte de la volonté du Conseil Municipal de créer des conseils de quartier. En revanche, je vous demande de bien vouloir différer le vote du règlement intérieur des conseils de quartier. Je suggère que soit mise en place une commission plurielle, associant les adjoints de quartier et les conseillers municipaux de toutes les sensibilités, afin que puisse être élaboré de manière collective et concertée un nouveau projet de règlement intérieur.

Il faut savoir que dans cette structure, nous sommes 35 ; ce débat nécessite, je pense, des ajustements ; nous ne détenons pas la vérité, je pense que les idées sont à prendre partout. Je suggère véritablement que l'on reporte l'aspect règlement intérieur pour que l'on puisse ajuster nos positions en fonction des points de vue des uns et des autres et des habitants de chacun des quartiers.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez, sans a priori, à notre proposition qui se veut constructive.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

D'autres interventions ?

Monsieur Billard ?

M. Billard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, lors de la précédente mandature, mes collègues de la liste d'opposition, puisque je ne siégeais pas à l'époque, avaient proposé la création de comités de quartier ; M^{me} Pétrini était intervenue sur le sujet. À l'époque, cette proposition n'était manifestement pas sujet d'intérêt pour la Ville, puisqu'elle avait été rejetée.

La mise à l'ordre du jour de cette séance de la création des conseils de quartier, proposition qui, comme l'a rappelé Christophe Conway, faisait partie des propositions des trois listes en présence, prouve que la persévérance est toujours récompensée.

Nous aurons toujours le plaisir de voter pour cette création.

Sur les remarques effectuées par notre collègue sur le règlement intérieur, je pense que l'on peut rejoindre son idée, ce ne serait quand même pas mal de pouvoir en débattre au sein du Conseil avant de l'adopter définitivement.

Merci.

M. le Maire

Merci infiniment.

D'autres questions, remarques, interventions sur le sujet ?

Il faut que les choses soient claires. Il y a quatre délibérations ; la première délibération, c'est seulement la création des conseils de quartier. Votre remarque concernant le règlement intérieur, c'est le point suivant.

Je vous propose d'adopter ce premier point : la création des conseils de quartier ; nous créons les conseils de quartier.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : Unanimité.

Adopté à l'unanimité.

1.2 - Adoption du règlement intérieur des conseils de quartier.

M. le Maire

Vous avez tous reçu ce projet.

J'entends bien les remarques de M. Conway. Je veux vous dire que cela me paraît très difficile, même impossible, de créer un conseil de quartier, d'élire des adjoints de quartier et de ne pas avoir de règlement intérieur. Il faut que l'on ait un règlement intérieur.

Par ailleurs, ce règlement intérieur est volontairement très léger, parce que dans mon esprit, dans l'esprit des Adjoints qui ont travaillé sur le sujet et des conseillers municipaux de notre liste qui s'étaient particulièrement intéressés à ce sujet, l'expérience nous montre que monter une usine à gaz avec des gens qui, aujourd'hui, sont intéressés, mais qui, la vie étant ce qu'elle est, dans six mois, un an, deux ans, ne seront plus intéressés, ne marche pas. Les conseils de quartier que nous avons créés rassemblent tous les habitants du quartier ; on ne peut pas être plus ouvert, tout le monde peut participer au conseil de quartier. Il ne faut pas en faire - ce serait une erreur grossière, à mon avis - une structure fermée, où certains auraient le droit d'y venir et d'y entrer.

D'un point de vue général, premièrement, vous avez parlé de légitimité à parler des quartiers. Il y a une légitimité politique, c'est la nôtre, puisque nous avons été élus. Les habitants des quartiers ont évidemment leur avis à donner ; sinon, on ne créerait pas ces comités de quartier. Les associations, les représentants de commerçants, bref, les habitants... Mais la légitimité politique, c'est nous qui l'avons, vous, moi, tout le monde ici avons une légitimité, parce que nous sommes passés par le seul étalon valable en démocratie qu'est le vote.

Deuxièmement, il y a un bureau qui va servir à faire fonctionner le conseil de quartier entre ces réunions. Ce bureau est composé de six personnes - pourquoi pas quatre ? Pourquoi pas 10 ? Il fallait bien fixer un chiffre - et je reçois très tranquillement toutes les

propositions de tous ceux qui sont candidats, membres ou non du Conseil. Que les gens m'écrivent s'ils sont candidats ; je recevrai toutes ces candidatures.

Les uns et les autres savent, en particulier les anciens conseillers municipaux, que quand il a fallu que je nomme - c'était une prérogative du Maire - les membres de la commission consultative des services publics locaux, l'étiquette politique en particulier n'a pas joué du tout, puisque j'ai nommé des gens très différents qui avaient été candidats dans le passé contre moi, d'autres pour moi, d'autres jamais candidats. Un certain nombre de personnes qui sont d'ailleurs dans le public et que je reconnais font partie de ce comité consultatif des services publics locaux, alors même qu'ils manifestaient un intérêt pour La Garenne-Colombes, mais pas du tout une appartenance politique qui m'était proche. Je prends toutes les bonnes volontés.

Je veux simplement que le sujet soit le plus ouvert possible et que tous les Garennois qui veulent participer au conseil de quartier puissent y participer. Je pense que ce serait une erreur de fermer en disant qu'on va faire un règlement très contraint, etc. Laissons les choses évoluer !

Si cela ne marche pas, je m'engage très tranquillement à revenir devant le Conseil et sur vos propositions, on votera éventuellement un règlement qui fonctionne mieux, mais voilà...

En revanche, un amendement m'a été proposé par M^{lle} Amira Haberah, qui serait un alinéa supplémentaire dans l'article 4, qui est le suivant - je parle sous votre contrôle - : « *Les membres du Conseil des jeunes sont de droit membres du conseil de quartier* ». Comme ils peuvent avoir moins de 18 ans, on les associe de droit.

Je pense que c'est une très bonne idée et je vous propose d'associer les jeunes au conseil de quartier. Ils seront précisément invités chacun.

Les prérogatives sont tout ce qui concerne le quartier dans mon esprit. J'ai insisté pour que le mot « quartier » soit précisé, parce que je ne souhaiterais pas - n'y voyez aucune malice de ma part - que le conseil de quartier puisse être saisi d'une demande, d'un avis sur la réforme des régimes spéciaux, sur le pouvoir d'achat, sur la question de la guerre en Irak ou de la libération d'Ingrid Bétancourt. Je ne sous-entends pas que cela pourrait arriver, mais je pense que les conseils de quartier ne sont pas forcément faits pour cela ; c'est aussi simple que cela.

Monsieur Macé, n'y voyez aucune malice de ma part.

(Rires.)

Je parlais bien sûr des régimes spéciaux.

J'ai entendu vos remarques. Voilà ma réponse.

Êtes-vous d'accord pour adopter le règlement intérieur actuel avec l'amendement de M^{lle} Haberah ?

Madame Bavcevic ?

M^{me} Bavcevic

Bonjour à tous, puisque c'est ma première intervention.

Vous avez intégré un amendement. Nous appuyons ce qu'a dit Christophe Conway et souhaiterions avoir un autre amendement, puisque vous parlez de représentativité. C'est vrai qu'un groupe de six personnes peut représenter la population et que c'est ouvert et public ; tout le monde peut y venir ; on est d'accord et c'est toujours comme cela.

Cependant, l'ordre du jour est fixé, dans le règlement intérieur que nous avons, par le bureau, les six personnes, ce qui, quand même, constitue une fermeture. Nous aimerions porter un amendement.

Je ne sais pas si je peux le distribuer... J'arrive avec mes façons de faire un peu business...

M. le Maire

Dites-nous tout !

M^{me} Bavcevic

Nous voulions proposer trois collèges. Ce n'est pas quelque chose que nous avons inventé, mais quelque chose qui existe dans de plus grandes communes, notamment à Issy-les-Moulineaux, sans malice de ma part non plus. Ces trois collèges représenteraient trois types de population : le bureau dont vous parlez, qui représente un peu les élus, les personnes désignées par le Maire ou par vous-même, le Conseil Municipal...

M. le Maire

Non, pas forcément les élus...

M^{me} Bavcevic

Pas que les élus...

M. le Maire

Toute personne intéressée qui s'engage à une présence.

M^{me} Bavcevic

Nous sommes d'accord, mais notamment l'Adjoint, qui préside en général.

Un deuxième collège, six membres, qui représente plutôt les commerçants, les associations qui sont situées dans le quartier qui ont un autre point de vue à apporter et un troisième - c'est commun, ce n'est pas très original, cela existe dans d'autres conseils de quartier -, celui des habitants. Vous avez raison, les habitants vont participer ; on espère qu'ils viendront nombreux. Il serait bon aussi qu'ils puissent participer à l'établissement de l'ordre du jour, qui est le point important. Le troisième collège, ce sont les

habitants ; en général, il compte six membres aussi. Souvent, pour répondre à l'assiduité dont vous parliez tout à l'heure, qui n'est pas toujours évidente à gagner, on adjoint six membres suppléants.

Nous proposerions que chaque membre des trois collèges puisse proposer un élément de l'ordre du jour, ce qui permet de canaliser les questions déviantes dont vous parliez tout à l'heure. Chaque membre de chacun des collèges peut proposer à l'ordre du jour n'importe quel sujet qui concerne la vie du quartier.

Ce n'est pas une usine à gaz. Chacun son point de vue...

L'idée qui nous a amenés à cela, c'est surtout de permettre la composition plus grande à l'ordre du jour, ce qui nous semble un élément important, parce qu'un bureau de six personnes n'est pas forcément habilité à tout connaître et à tout proposer et peut verrouiller.

Voilà ce que nous aimerions amender.

Voulez-vous que je distribue le document ?

M. le Maire

Je vais vous répondre... Faites-le circuler...

Ma réponse sera simple. Vous proposez trois collèges de six personnes... Est-ce cela ?

M^{me} Bavcevic

Oui, avec leurs spécificités.

M. le Maire

Avec leurs suppléants.

M^{me} Bavcevic

Non, les suppléants sont, a priori, prévus uniquement dans le collège des habitants, mais on peut revoir cela.

M. le Maire

Cela fait donc un bureau de 18 personnes ; ce n'est plus un bureau, c'est un Conseil Municipal !

M^{me} Bavcevic

Non, c'est un conseil de quartier qui fonctionne à peu près partout comme cela. Ces trois collèges élisent un bureau, mais qui est représentatif des trois collèges.

M. le Maire

Tous les habitants ne peuvent pas être associés au conseil de quartier ?

M^{me} Bavcevic

Bien sûr, c'est toujours public.

M. le Maire

Il faut que les gens puissent intervenir.

M^{me} Bavcevic

Ils interviennent au débat, mais je parle de l'ordre du jour. Dans le règlement intérieur que nous avons, c'est uniquement le bureau composé de six personnes nommées qui choisit l'ordre du jour.

M. le Maire

Je pense que la proposition que vous faites est intéressante, même si elle vient de la ville d'Issy-les-Moulineaux, qui est quand même un peu plus grande que celle de La Garenne-Colombes. Objectivement, vouloir réunir 18 personnes par quartier... Permettez-moi de vous dire que vous avez fait une liste aux élections municipales de 35 personnes pour toute La Garenne-Colombes, vous avez vu la facilité qu'il y avait à trouver 35 personnes. Vous vous souvenez...

Si je vous dis cela, c'est que notre facilité a peut-être été un peu plus grande que la vôtre, mais probablement pas beaucoup plus grande. Honnêtement, 18 personnes multipliées par quatre conseils de quartier, on ne les aura jamais.

Je vous propose, plus simplement, puisque votre préoccupation - je la comprends - est celle de l'ordre du jour, d'ouvrir complètement cette affaire ; l'ordre du jour est fixé par le bureau, certes, tel que je vous l'ai dit, mais nous nous engageons à ce qu'à chaque réunion, l'ordre du jour se termine par une dernière question : questions diverses. Du coup, toute question peut être posée et traitée. C'est totalement ouvert.

Je pense que l'on a intérêt à ce que tous les habitants, et pas seulement 18 personnes, viennent, que tous soient sur un pied d'égalité et que tous puissent faire des propositions, poser des questions et intervenir. Le système des questions diverses ouvre complètement l'affaire.

On se donne rendez-vous dans un an et vous verrez, ce sera beaucoup plus fluide.

L'idée de six commerçants... Pourquoi pas aussi six professions libérales, six industriels, six associations ? Quand on va être au quartier des Champs-Philippe, les six commerçants, cela va être difficile. Moi, je ne les connais pas.

Je vous propose d'ouvrir le plus complètement possible. Les questions diverses sont totalement ouvertes et dans un an, on fait le point. Cela marche ? On ne peut pas être plus large ; tout le monde fait partie du conseil de quartier.

C'est curieux cette peur que tout le monde fasse partie des conseils de quartier. C'est bien, au contraire ! Vous vous rendez compte, c'est le déblocage complet !

Monsieur Conway ?

M. Conway

En tant que témoin impartial de la discussion, je ne crois pas que la proposition était de ne pas associer tout le monde. Je crois que le but de la proposition qui était faite... On voit bien la difficulté que l'on va avoir à s'ajuster, non pas à 18, mais à 35 ce soir sur un règlement intérieur qui porte beaucoup de subtilités, beaucoup de points de vue différents et qui nécessite un ajustement. Je redis que je regrette que l'adoption du règlement intérieur se fasse en un coup, sur un projet qui est très en retrait par rapport, on a cité Issy-les-Moulineaux, mais on peut prendre d'autres villes... Sur l'organisation des conseils de quartier, on est plus proche de l'information descendante que de la démocratie participative.

M. le Maire

Vous me faites un procès d'intention, Monsieur Conway !

M. Conway

Monsieur le Maire, je ne vous ai pas interrompu...

M. le Maire

Je vous en prie.

M. Conway

Par ailleurs, je trouve que vous partez battu si vous estimez que l'on ne va pas pouvoir associer, motiver des gens à participer à quelque chose qui est beaucoup plus proche d'eux sans qu'il y ait d'a priori, de suspicion, d'appartenance politique et autres ; je trouve qu'il est dommage de partir d'emblée avec le fait que l'on ne va pas réussir à intéresser 18 personnes sur des quartiers qui représentent le quart de La Garenne-Colombes.

Enfin, par rapport à l'ordre du jour, sur les questions diverses, je souhaite que quand il y a un conseil de quartier et que des représentants de la mairie sont là, ils aient le temps de préparer les dossiers, parce que j'imagine que s'il y a une question qui est : « *pourquoi on ne ferait pas cela ?* », la personne qui représente le Conseil Municipal doit avoir eu le temps de rassembler les éléments pour savoir si c'est faisable, quel coût cela a, quel délai cela prendrait, si c'est prévu dans le programme, etc. Une question diverse est un piège. Je suis donc assez favorable à ce que l'ordre du jour soit soigneusement préparé et que l'on puisse véritablement organiser les remontées pour associer le maximum de personnes de ces quartiers.

M. le Maire

Merci.

Je pense que chacun s'est prononcé.

Je réponds une dernière fois à M. Conway, puis nous passerons au vote.

La proposition que la majorité vous fait est au contraire une proposition totalement ouverte : tout le monde fait partie du conseil de quartier, l'ordre du jour est totalement ouvert avec les questions diverses.

Vous souhaitez un système avec des collègues, des élus représentant tel et tel types d'associations ; je vous propose que tout le monde en fasse partie, il n'y a pas plus ouvert que ce système.

Maintenant, Monsieur Conway, je note avec intérêt que cela a été très facile pour vous de réunir 35 personnes sur La Garenne-Colombes ; ce n'est pas ce que j'avais compris. Là, il va falloir en trouver 18 fois quatre.

Mademoiselle Haberah ?

M^{lle} Haberah

Je pense, au lieu de créer des choses trop formelles, que les habitants ou les commerçants pourraient très bien nous envoyer des mails. Si c'est vraiment un problème d'ordre du jour, ils nous envoient leurs questions par mail et on les inscrit à l'ordre du jour ; je ne pense pas que ce soit un problème.

M. le Maire

Absolument ! On peut aussi demander aux gens, une semaine avant, de nous écrire pour nous demander d'inscrire des points à l'ordre du jour ; on le fera.

M^{lle} Haberah

Il faut qu'il y ait une communication.

M. le Maire

Cela marche !

On passe au vote sur cette proposition la plus ouverte possible. Vous êtes pour ou contre...

M^{me} Bavcevic

Si vous voulez que je vote, j'ai besoin de savoir sur quoi je vote.

M. le Maire

Le règlement intérieur que je vous propose, avec l'amendement de M^{lle} Haberah.

M^{me} Bavcevic

Oui, et celui que vous disiez selon lequel toute personne peut apporter un élément à l'ordre du jour.

M. le Maire

Bien sûr ! Il y aura des questions diverses.

M^{me} Bavcevic

Ce n'est pas actuellement dans le règlement intérieur.

M. le Maire

C'est un engagement que je prends. Ce sera inscrit au Journal Officiel.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

34 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} HABERAH, M^{mes} LORET, KALFON, M. GRAUX, M^{me} FOMMARTY, M. BALLIN, M^{me} VAUSSOUÉ, M. PINTA, M^{me} VINGERING, M^m. BARRAQUAND, CITERNE, M^{me} de BELLABRE, M. POULLY, M^{me} THIMEL, M. BUTET, M^{me} GAILLABAUD, M. MACE, M^{me} BAVCEVIC, M. BILLARD, M^{me} NATUREL.

1 voix contre : M. CONWAY

Adopté à la majorité.

1.3 - Détermination du nombre d'adjoints de quartier.

M. le Maire

Je vous propose, mes chers collègues, de créer trois postes d'adjoints de quartier. Vous allez me dire : « *cela ne va pas, le maire a dû boire quelque chose, puisqu'il y a quatre quartiers* ». En fait, je vous proposerai qu'un des Adjoints élus la semaine dernière soit aussi, en plus de sa délégation, responsable d'un quartier. C'est pourquoi, quatre moins un faisant trois, je vous propose l'élection de trois adjoints de quartier.

Sur ce nombre, y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarque.

Qui est contre ? Une voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ?

34 voix pour : M. JUVIN, M^{me} LABROUSSE, M. HERVO, M^{me} ROUSSILLON, M. PERREE, M^{me} MARGARIA, M. HOUTART, M^{me} JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, M^{me} RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, M^{me} MANGEARD, M. DRANSART, M^{me} HABERAH, M^{mes} LORET, KALFON, M. GRAUX, M^{me} FOMMARTY, M. BALLIN, M^{me} VAUSSOUÉ, M. PINTA, M^{me} VINGERING, M^m. BARRAQUAND, CITERNE, M^{me} de BELLABRE, M. POULLY, M^{me} THIMEL, M. BUTET, M^{me} GAILLABAUD, M. MACE, M^{me} BAVCEVIC, M. BILLARD, M^{me} NATUREL.

1 voix contre : M. CONWAY

Adopté à la majorité.

1.4 - Élection des adjoints de quartier.

M. le Maire

Nous allons élire les adjoints de quartier. Il en faut trois.

Nous allons avoir le plaisir de faire une élection à bulletin secret ; c'est la loi.

J'ai reçu les candidatures de M. Chaillet, M^{me} Mangeard et M. Dransart.

Y a-t-il d'autres candidatures ? Pas d'autre candidature.

Il y a des bulletins pré-imprimés sur vos tables et des bulletins blancs.

(Il est procédé à l'élection des trois adjoints de quartier par vote à bulletin secret.)

M. Conway

Une petite précision... Sur quel quartier sera chacun ?

M. le Maire

Justement, je vais vous le dire. Là, on élit les adjoints de quartier.

M. Conway

C'est curieux de voter avant de savoir.

M. le Maire

Vous savez, on élit les adjoints et après, on donne délégation des quartiers. C'est ainsi que cela se passe.

On a une secrétaire ; il me faudrait deux scrutateurs, un de la majorité et l'autre de l'opposition, peut-être.

Vous avez fait cela très bien la dernière fois, Madame Bavcevic !

(M^{mes} Bavcevic et Vaussoué, candidates, sont désignées sans opposition.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de listes complètes : 31
- nombre de blancs et nuls : 4

Je vous propose, mes chers collègues, de travailler ainsi avant de remettre leur écharpe aux nouveaux adjoints.

M. Chaillet, Adjoint au Maire, sera responsable des Vallées. Je propose M^{me} Mangeard comme responsable de République-nord et M. Dransart de République-sud, ainsi que M. Hervo des Champs-Philippe. Voilà la répartition des Adjoints au Maire du quartier.

J'appelle maintenant les trois nouveaux Adjoints.

(M. le Maire remet son écharpe à M. Chaillet.)

(Applaudissements.)

(M. le Maire remet son écharpe à M^{me} Mangeard.)

(Applaudissements.)

(M. le Maire remet son écharpe à M. Dransart.)

(Applaudissements.)

Toutes mes félicitations aux trois nouveaux Adjointes au Maire.

Je donne l'ordre du tableau du Conseil Municipal après cette élection, car il est changé :

- 1) Philippe Juvin ;
- 2) Claudine Labrousse ;
- 3) Jean-Pierre Hervo ;
- 4) Odile Roussillon ;
- 5) Yves Perrée ;
- 6) Brigitte Margaria ;
- 7) Arnaud Houtart ;
- 8) Isabelle Juvin-Marleix ;
- 9) Ghislain de Boutray ;
- 10) Monique Raimbault ;
- 11) Baptiste Dubois ;
- 12) Bernard Chaillet ;
- 13) Monique Mangeard ;
- 14) Jean-François Dransart.

C'est la fin de la liste des adjoints. On passe aux conseillers municipaux :

- 15) Amira Haberah ;
- 16) Brigitte Lioret ;
- 17) Sylvie Kalfon ;
- 18) Pascal Graux ;
- 19) Anne Fommarty ;
- 20) Jean-Philippe Ballin ;
- 21) Christine Vaussoué ;
- 22) Xavier Pinta ;
- 23) Annie Vingerling ;
- 24) Hervé Barraquand ;
- 25) Robert Citerne ;
- 26) Anne de Bellabre
- 27) Alain Pouilly ;
- 28) Marie-Claude Thimel ;
- 29) Jean-Pierre Butet ;
- 30) Geneviève Gaillabaud ;
- 31) Christophe Macé ;
- 32) Françoise Bavcevic ;
- 33) Philippe Billard ;
- 34) Adélaïde Naturel ;
- 35) Christophe Conway.

Si vous voulez bien, même si ce n'est pas dans l'ordre du jour, je vous propose d'en profiter pour vous donner les délégations - comme cela, ce sera fait - des uns et des autres. Ce sera dans le compte rendu ; ce n'est donc pas la peine de les noter :

- M^{me} Labrousse : logement, hygiène et sécurité ;
- Jean-Pierre Hervo : aménagement urbain, grands projets, développement économique et président du quartier des Champs-Philippe ;
- Odile Roussillon : ressources humaines ;
- Yves Perrée : culture et anciens combattants ;
- Brigitte Margaria : petite enfance ;
- Arnaud Houtart : sécurité publique et prévention ;
- Isabelle Juvin-Marleix : voirie, circulation, espaces verts, propreté urbaine et collecte ;
- Ghislain de Boutray : développement durable, marché aux comestibles ;
- Monique Raimbault : solidarités ;
- Baptiste Dubois : jeunesse, centres de loisirs et centres de vacances ;

- Bernard Chaillot : président du quartier des Vallées et finances ;
- Monique Mangeard : présidente du quartier Centre-nord et affaires scolaires ;
- Jean-François Dransart, Maire Adjoint, au-delà de sa délégation de président du quartier Centre-sud, sera en charge des sports.

Le commerce et l'artisanat seront traités par chacun des adjoints de quartier, avec un coordonnateur pour les commerçants qui ne savent pas encore dans quel quartier ils arriveront et qui voudraient rencontrer un Adjoint au Maire : Jean-François Dransart.

Voilà l'organisation telle que je vous la propose.

Je vous informe également que j'ai donné délégation à trois conseillers municipaux que sont :

- Robert Citerne : délégué au handicap ;
- Hervé Barraquand : délégué à la culture et au jumelage ;
- Alain Pouilly : syndic du Conseil Municipal ;
- Christiane Vaussoué : correspondante défense, tâche qu'elle assumait auparavant.

Y a-t-il des remarques sur ce point qui est un peu en dehors de l'ordre du jour ? Il me semblait important de vous donner ces informations sur ces délégations. Pas de remarque particulière ? Non.

Je vous propose de passer au point suivant.

1.5 - Modification de l'article 17 du règlement intérieur du Conseil Municipal.

M. le Maire

On est vraiment dans le formel, mais nous sommes en début de mandat ; je vous prie de m'en excuser.

Vous savez que le règlement intérieur du Conseil Municipal est toujours valable, puisque tant que nous n'en aurons pas adopté un nouveau, l'ancien tient lieu de règlement intérieur. Nous avons six mois pour adopter éventuellement un nouveau règlement intérieur.

J'appelle les membres du Conseil Municipal à me faire connaître, dans les deux ou trois mois qui viennent, leurs desiderata sur les modifications éventuelles.

Je vous propose toutefois, pour ne pas perdre trop de temps, de modifier à la marge, vraiment à la marge, l'actuel règlement. Pour un souci de précision, je vous propose de modifier l'article 17 de la façon suivante : « *Les commissions sont présidées de droit par le Maire et convoquées en réunion par le président ou le vice-président désigné par le Maire* ». En fait, c'est l'Adjoint au Maire. C'est ce que l'on faisait de facto, mais en pratique, ce n'était pas dans le règlement intérieur ; le Maire peut se faire représenter.

Voilà ce que je vous propose à la marge, avant une refonte éventuellement plus importante. Il s'agit de l'article 17 du règlement intérieur.

Cela peut être le ou les vice-présidents, puisque, par exemple, dans la commission jeunesse et sports, il y a deux vice-présidents, puisqu'il y a un Adjoint jeunesse et un Adjoint sports. Il peut y avoir plusieurs vice-présidents en charge des commissions.

Y a-t-il des remarques particulières ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.6 - Délégation au Maire.

M. le Maire

Il s'agit également d'un point très habituel dans tous les Conseils Municipaux de France et de Navarre ; c'est l'application du fameux article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel vous me donnez délégation d'une partie des attributions du Conseil Municipal pour éviter de vous réunir tous les trois jours, pour, par exemple, accepter des dons et des legs - on peut toujours rêver -, désigner l'aliénation gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €, pour que je puisse ne pas vous réunir pour une dépense de 500 €, tout un tas d'éléments qui sont bien connus des conseillers municipaux, puisqu'il s'agit du mode de fonctionnement normal d'un Conseil Municipal, sachant qu'à chaque Conseil Municipal, je vous informe des décisions que j'ai prises en vertu de ces délégations.

Y a-t-il des remarques particulières ? Pas de remarque particulière.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.7 - Fixation du nombre de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire

Que dit la loi ? Le Code de l'Action Sociale des Familles dit que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale est présidé par le Maire - c'est toujours valable -, qu'il comprend, en nombre égal, au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil Municipal et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal mentionnées au quatrième alinéa.

Je vous propose, mes chers collègues, de fixer à huit le nombre maximum de membres du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du CCAS.

Là aussi, c'est tout à fait formel. Huit, c'est le maximum. C'était le cas, je crois...

Une intervenante*

Oui.

M. le Maire

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.8 - Élection des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

M. le Maire

Maintenant, vous allez pouvoir élire les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale issus de nos rangs.

J'ai reçu les candidatures - cela doit se faire à la proportionnelle - de M^{me} Raimbault, qui serait la vice-présidente puisqu'elle est Adjointe chargée de ces questions, M^{lle} Haberah, M. Citerne, M^{me} de Bellabre, M. Butet, M. Pinta, M^{me} Thimel et M. Macé.

Y a-t-il d'autres candidatures ?

On est obligé de voter à bulletin secret, même si tout le monde est d'accord. C'est super !

(Il est procédé à l'élection des huit représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS par vote à bulletin secret.)

Je suis désolé, c'est un Conseil Municipal un peu formel, nous avons des tas de votes de représentants d'organismes importants.

Avait-on le droit de rayer des noms, Monsieur le directeur général des services ?

(M. le directeur général des services répond négativement hors micro.)

M. le Maire

Ce sont des listes fermées.

Monsieur Macé, vous allez peut-être avoir 35 voix.

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de listes complètes : 35
- nombre de blancs et nuls : 0

Sont élus membres délégués par le Conseil Municipal au CCAS : M^{me} Raimbault, M^{lle} Haberah, M. Citerne, M^{me} de Bellabre, M. Butet, M. Pinta, M^{me} Thimel et M. Macé.

Toutes mes félicitations aux heureux élus !

1.9 - Élection des membres de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire

Là non plus, pas de suspens. J'ai reçu les candidatures de l'opposition et de la majorité pour cinq délégués titulaires et cinq suppléants :

- en titulaires : M^{me} Labrousse, M^{me} Vaussoüé, M^{me} Vingerling, M^{me} Gaillabaud et M. Billard ;
- en suppléants : M. Houtart, M^{me} Margaria, M. Pouilly, M. Dubois, M^{lle} Naturel.

Il va de soi que les délégués suppléants sont suppléants de tout le monde, c'est-à-dire que vous vous arrangez entre vous pour trouver un suppléant quand vous ne pouvez pas venir. J'insiste ! Ceux qui sont candidats prennent l'engagement de venir à ces réunions qui sont très importantes, plus que d'autres peut-être, de la commission d'appel d'offres.

Je vous précise que je désignerai comme président de la commission d'appel d'offres le vice-président nommé : Jean-Pierre Hervo.

(Il est procédé à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres par vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de listes complètes : 35
- nombre de blancs et nuls : 0

Sont élus membres de la commission d'appel d'offres :

- titulaires : M^{me} Labrousse, M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingering, M^{me} Gaillabaud et M. Billard ;
- suppléants : M. Houtart, M^{me} Margaria, M. Pouilly, M. Dubois et M^{lle} Naturel.

Toutes mes félicitations !

1.10 - Élection des membres de la commission de délégation de service public.

M. le Maire

Encore un scrutin secret !

C'est exactement la même liste, avec les mêmes candidats, avec la même procédure.

J'ai reçu les candidatures pour les titulaires de M^{me} Labrousse, M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingering, M^{me} Gaillabaud et M. Billard et, en suppléants, de M. Houtart, M^{me} Margaria, M. Pouilly, M. Dubois et M^{lle} Naturel.

(Il est procédé à l'élection des membres de la commission de délégation de service public.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de listes complètes : 35
- nombre de blancs et nuls : 0

Sont élus membres de la commission de délégation de service public :

- titulaires : M^{me} Labrousse, M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingering, M^{me} Gaillabaud et M. Billard ;
- suppléants : M. Houtart, M^{me} Margaria, M. Pouilly, M. Dubois, M^{lle} Naturel.

La présidence sera assurée par M. Hervo.

1.11 - Élection des membres de la commission compétente en matière de bail emphytéotique administratif pour la construction, le financement et la maintenance d'une école élémentaire de 9 classes.

M. le Maire

Nous allons continuer avec l'élection des membres de la commission compétente en matière de BAE pour la construction, le financement et la maintenance d'une école élémentaire de neuf classes, au cas où il y aurait modification de contrat*, par exemple.

J'ai reçu - tenez-vous bien - les candidatures de M^{me} Labrousse, M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingering, M^{me} Gaillabaud et M. Billard pour les titulaires et de M. Houtart, M^{me} Margaria, M. Pouilly, M. Dubois et M^{lle} Naturel pour les suppléants.

Monsieur Macé, M. Billard va avoir trois fois 35 voix et vous seulement une fois. Je me méfierais... Il se passe un truc au PS de La Garenne-Colombes !

(Il est procédé à l'élection des membres de la commission compétente en matière de bail emphytéotique administratif pour la construction, le financement et la maintenance d'une école élémentaire de 9 classes.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de listes complètes : 35
- nombre de blancs et nuls : 0

Contre toute attente, sont élus membres de la commission compétente en matière de BEA pour la nouvelle école élémentaire :

- titulaires : M^{me} Labrousse, M^{me} Vaussoué, M^{me} Vingering, M^{me} Gaillabaud et M. Billard ;
- suppléants : M. Houtart, M. Margaria, M. Pouilly, M. Dubois et M^{lle} Naturel.

C'est la dernière fois, je crois, que je vous félicite tous en groupe.

M. Hervo assurera la présidence.

1.12 - Élection des membres du groupement de commandes entre les communes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes pour l'entretien des bâtiments communaux.

M. le Maire

Nous en avons parlé lors de la dernière mandature.

Il faut un titulaire et un suppléant. J'ai la candidature de Jean-Pierre Hervo et de Claudine Labrousse en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ?

On ne vote pas à bulletin secret, mais à main levée, à moins que quelqu'un veuille que l'on vote à bulletin secret. Personne.

Monsieur Macé, vous êtes d'accord ?

Puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mlle HABERAH, Mmes LIORET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUÉ, M. PINTA, Mme VINGERING, MM. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POUILLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.

4 abstentions : M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, Mlle NATUREL.

Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

M. Hervo et M^{me} Labrousse sont donc élus.

1.13 - Élection des membres du groupement de commandes entre la commune de La Garenne-Colombes et la SEM 92 pour la passation d'un marché relatif à la réalisation d'une maquette et d'une cartographie 3D.

M. le Maire

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

M. Hervo

Il s'agit tout simplement de réélire les représentants de la commune au sein du groupement de commandes qui avait été mis en place lors du précédent mandat avec la SEM 92 en vue d'acquiescer une maquette numérique tridimensionnelle, pour ce qui concerne la SEM 92, sur le périmètre de la ZAC des Champs-Philippe, et pour ce qui concerne la Ville, sur le reste de la commune, la SEM 92 étant coordonnateur du groupement.

C'est un marché qui est en phase de consultation. Il convient donc d'élire les représentants de la Ville.

M. le Maire

Merci.

J'ai reçu les candidatures de M. Hervo et de M^{me} Labrousse.

Des questions ? Des remarques ?

Pas d'autres candidats ? Non.

Les deux candidatures sont donc soumises.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ?

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mlle HABERAH, Mmes LIORET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUÉ, M. PINTA, Mme VINGERING, MM. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POUILLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.

4 abstentions : M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, Mlle NATUREL.

Adopté à l'unanimité moins quatre abstentions.

1.14 - Désignation de délégués du Conseil Municipal au sein de divers organismes, associations ou syndicats intercommunaux.

M. le Maire

Cela se complique, parce que nous avons tout un tas de syndicats pour lesquels il va falloir que nous élisions des représentants. Il est absolument nécessaire, m'a-t-on indiqué, que pour le SIPPÉREC, le SIGEIF, le SEPG, le SYELOM et le SIFUREP, nous procédions à bulletin secret.

Par quel miracle faut-il voter à bulletin secret pour ces cinq-là et à main levée pour les autres ?

Les statuts le précisent.

Dans ce cas, on y va !

Pour le SIPPÉREC, il faut un titulaire et un suppléant. J'ai la candidature de Philippe Juvin et de Christine Vaussoué en suppléante.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

M. Dubois

Peut-on voter pour tous en même temps ?

C'est une bonne question ! Peut-on voter pour SIPPEREC, SIGEIF, SEPG, SYELOM et SIFUREP en même temps ? Non, me dit-on. Bien essayé, Monsieur Dubois !

(Rires.)

On voit l'esprit pragmatique.

Je n'ai pas osé, donc je remercie M. Dubois d'avoir posé cette question.

Nous votons donc pour le SIPPEREC.

Il y a deux candidats : M. Juvin et M^{me} Vaussoué.

(Il est procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du SIPPEREC.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de suffrages exprimés : 30
- nombre de blancs et nuls : 5

M. Juvin et M^{me} Vaussoué ont obtenu 30 voix et sont donc élus titulaire et suppléante pour le SIPPEREC.

Nous passons maintenant au SIGEIF.

Il y a les mêmes candidatures : Philippe Juvin et Christine Vaussoué.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

(Il est procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du SIGEIF.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de suffrages exprimés : 30
- nombre de blancs et nuls : 5

M. Juvin et M^{me} Vaussoué ont obtenu 30 voix et sont donc élus titulaire et suppléante pour le SIGEIF.

Nous passons au troisième qui est le SEPG (Syndicat des Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers).

Il y avait une erreur dans le document qui vous a été envoyé ; ce sont bien deux, et non un, titulaires et deux suppléants qu'il nous faut. J'ai les candidatures de MM. Juvin et Perrée en titulaires et de M^{mes} Juvin-Marleix et de Bellabre en suppléantes.

Y a-t-il d'autres candidats pour les Eaux de la Presqu'île de Gennevilliers ? M. Conway est candidat. En tant que titulaire ou suppléant ?

M. Conway

Suppléant.

M. le Maire

En délégués titulaires, sont candidats : M. Juvin et M. Perrée. En délégués suppléants, sont candidats : M^{me} Juvin-Marleix, M^{me} de Bellabre et M. Conway.

Vous devez laisser deux noms de titulaires et deux noms de suppléants. Vous pouvez ajouter, si vous le souhaitez, le nom de M. Conway comme suppléant. Vous devez, dans ce cas, barrer un des deux noms.

(Il est procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du SEPG.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de suffrages exprimés : 34
- nombre de blancs et nuls : 1

M. Juvin a obtenu 31 voix.

M. Perrée a obtenu 31 voix

M^{me} de Bellabre a obtenu 31 voix.

M^{me} Juvin-Marleix a obtenu 30 voix.

M. Conway a obtenu 4 voix.

Sont élus M. Juvin et M. Perrée en tant que titulaires et M^{me} Juvin-Marleix et M^{me} de Bellabre en tant que suppléantes.

Nous passons au SYELOM (Syndicat Mixte des Hauts-de-Seine pour l'Élimination des Ordures Ménagères). Vous voyez, c'est poétique !

J'ai deux titulaires, M. Juvin et M^{me} Gaillabaud, et deux suppléants, M^{me} Juvin-Marleix et M^{me} de Bellabre.

Y a-t-il d'autres candidats ? Monsieur Conway, êtes-vous candidat cette fois-ci ?

M. Conway

Je tiens à préciser que ce n'était pas pour vous perturber...

M. le Maire

Oh non !

M. Conway

Je souhaitais simplement rappeler que dans notre programme, nous étions pour la municipalisation de l'eau en 2014 et que vous avez exprimé la préoccupation que vous aviez sur le fait que ce marché n'était pas très concurrentiel puisqu'il n'y avait qu'une entreprise qui avait répondu ; c'était mon appel*.

M. le Maire

Merci.

Nous passons donc au SYELOM.

(Il est procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du SYELOM.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de suffrages exprimés : 31
- nombre de blancs et nuls : 4

M. Juvin et M^{me} Gaillabaud, M^{me} Juvin-Marleix et M^{me} de Bellabre, ayant obtenu 31 voix, sont élus titulaires et suppléantes.

Enfin, dernier vote à bulletin secret pour ce point - il y en aura d'autres après - : le SIFUREP (Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne).

Qui s'occupe du Syndicat Funéraire ? Je propose la candidature de MM. Pouilly et Perrée.

Qui discute la candidature funéraire de MM. Pouilly et Perrée ? Personne. Vous avez raison, on ne sait jamais.

Nous sommes obligés de voter à bulletin secret, car sinon, même si nous étions tous d'accord, le vote pourrait être déclaré nul par le moindre recours du moindre Garennois.

(Il est procédé à la désignation des délégués du Conseil Municipal au sein du SIFUREP.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de suffrages exprimés : 32
- nombre de blancs et nuls : 3

M. Pouilly et M. Perrée ont obtenu 32 voix et sont donc élus titulaire et suppléant pour le SIFUREP.

Merci de cet effort ! Nous allons un peu nous reposer avec les votes à main levée ; nous voterons tout à l'heure à bulletin secret.

Nous devons maintenant désigner les représentants au SYNCOM, un titulaire et un suppléant, à main levée ; les statuts le prévoient.

J'ai la candidature de M^{me} Juvin-Marleix en titulaire et de M. Pinta en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Élus à l'unanimité moins quatre abstentions.

Pour l'ADETEL (Association pour le Développement de la Télédistribution), un titulaire et un suppléant, j'ai la candidature de M. Dubois et de M. Graux en suppléant.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? Élus à l'unanimité moins quatre abstentions.

L'Office Municipal des Sports, deux membres : Robert Citerne et Jean-François Dransart.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Candidature de M. Billard.

M. le Maire

Il faut deux membres, on va voter les uns derrière les autres.

Je propose d'abord la candidature de M. Dransart.

Qui est pour M. Dransart ? 31 voix.

Qui est pour M. Citerne ? 30 voix.

Qui est pour M. Billard ? 5 voix.

Sont élus M. Dransart et M. Citerne.

Pour le Photo-Club, j'ai deux postes à pourvoir et j'ai la candidature de M. Hervo et de M. Perrée.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

La candidature d'Adélaïde Naturel.

M. le Maire

M^{lle} Naturel est donc candidate.

Nous votons un par un pour élire deux membres.

Je propose la candidature de M. Hervo.

Qui est pour M. Hervo ? 30 voix.

Qui est pour M. Perrée ? 31 voix.

Qui est pour M^{lle} Naturel ? 5 voix.

Sont élus M. Perrée et M. Hervo.

Partenaires pour l'Emploi - Mission Locale, j'ai deux postes à pourvoir. J'ai reçu la candidature de Monique Raimbault et de Bernard Chaillet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Je propose la candidature d'Adélaïde Naturel.

M. le Maire

M^{lle} Naturel est candidate pour les Partenaires pour l'Emploi et la Mission Locale.

Nous votons d'abord pour M^{me} Raimbault.

Qui est pour M^{me} Raimbault ? 31 voix.

Qui est pour M. Chaillet ? 30 voix.

Qui est pour M^{lle} Naturel ? 5 voix.

M^{me} Raimbault et M. Chaillet sont élus.

Le cercle des Arts Plastiques, trois représentants du Conseil Municipal, j'ai la candidature de M. Perrée, M^{me} Gaillabaud et M. Barraquand.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

M^{me} Françoise Bavcevic.

M. le Maire

M^{me} Bavcevic est candidate.

Vous devez chacun voter trois fois, je vous le rappelle, sur quatre noms.

Nous proposons d'abord la candidature de M. Perrée.

Qui est pour M. Perrée ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Gaillabaud ? 31 voix.

Qui est pour M. Barraquand ? 30 voix.

Qui est pour M^{me} Bavcevic ? 5 voix.

M. Perrée, M^{me} Gaillabaud et M. Barraquand sont élus.

Nous devons désigner deux membres au Conseil d'Administration de l'Olympic Garennois. J'ai reçu la candidature de M. Citerne et de M. Dransart.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Philippe Billard.

M. le Maire

Très bien.

Vous devez voter deux fois ; il y a trois personnes.

Je propose d'abord la candidature de M. Dransart.

Qui est pour M. Dransart ? 30 voix.

Qui est pour M. Citerne ? 31 voix.

Qui est pour M. Billard ? 5 voix.

M. Dransart et M. Citerne sont élus.

Nous continuons... Cela devient plus compliqué... Au lycée professionnel La Tournelle, j'ai trois titulaires et trois suppléants.

En titulaires, j'ai reçu la candidature de M^{me} Mangeard, M^{lle} Haberah et M^{me} de Bellabre et comme suppléants, la candidature de M. Houtart, M. Pinta et M. Butet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

En tant que titulaire, Adélaïde Naturel, et en tant que suppléant, Philippe Billard.

M. le Maire

Nous votons d'abord pour les titulaires.

Vous devez voter trois fois et nous avons quatre candidats que je vais vous citer les uns derrière les autres. Je vous demande de ne lever la main que trois fois sur les quatre, au plus.

Je propose d'abord la candidature de M^{me} Mangeard.

Qui est pour M^{me} Mangeard ? 30 voix.

Qui est pour M^{lle} Haberah ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} de Bellabre ? 31 voix.

Qui est pour M^{lle} Naturel ? 5 voix.

Pour les suppléants, j'ai trois postes à pourvoir et nous avons quatre candidats. Je vais vous citer successivement les quatre noms et vous voterez pour trois des quatre candidats.

Qui est pour M. Houtart ? 31 voix.

Qui est pour M. Pinta ? 31 voix.

Qui est pour M. Butet ? 30 voix.

Qui est pour M. Billard ? 5 voix.

Sont élus Monique Mangeard, M^{lle} Haberah, M^{me} de Bellabre en tant que titulaires et, en suppléants, M. Houtart, M. Pinta et M. Butet.

Nous continuons sur la même piste avec le collège « Les Vallées ». Là aussi, il nous faut trois titulaires et trois suppléants.

J'ai reçu la candidature de M^{me} Mangeard, M^{me} Vaussoué et M. Ballin pour les titulaires, ainsi que la candidature en suppléants de M^{me} Kalfon, M^{me} Raimbault et M. Houtart.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Adélaïde Naturel en titulaire et Philippe Billard en suppléant.

M. le Maire

Nous avons quatre candidats pour les titulaires et quatre candidats pour les suppléants.

Je vais citer successivement les quatre noms et vous voterez seulement trois fois pour les quatre noms.

Pour les titulaires, les candidats sont : M^{me} Mangeard, M^{me} Vaussoué, M. Ballin et M^{lle} Naturel.

Qui est pour M^{me} Mangeard ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Vaussoué ? 31 voix.

Qui est pour M. Ballin ? 30 voix.

Qui est pour M^{lle} Naturel ? 5 voix.

Nous passons aux suppléants. Je vous rappelle que j'ai quatre candidats que je vous cite : Sylvie Kalfon, Monique Raimbault, Arnaud Houtart et M. Billard. Vous votez trois fois au plus pour les quatre.

Qui est pour M^{me} Kalfon ? 30 voix.

Qui est pour M^{me} Raimbault ? 31 voix.

Qui est pour M. Houtart ? 31 voix.

Qui est pour M. Billard ? 5 voix.

Sont élus M^{me} Mangeard, M^{me} Vaussoué et M. Ballin en titulaires et M^{me} Kalfon, M^{me} Raimbault et M. Houtart en suppléants.

Nous continuons avec le Comité Technique Paritaire. Nous avons cinq titulaires - toujours plus difficiles - et cinq suppléants.

J'ai reçu la candidature de M. Juvin, M^{me} Roussillon, M^{me} Vaussoué, M. Hervo et M^{me} Labrousse en titulaires et de M. de Boutray, M. Ballin, M^{me} Margaria, M^{me} Gaillabaud et M^{me} Lioret en suppléants.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Pour le titulaire, Christophe Macé, et pour le suppléant, Françoise Bavcevic.

M. le Maire

Nous votons d'abord pour les titulaires. Je rappelle, mes chers collègues, que nous avons cinq personnes à élire et que vous avez six candidats. Je vais lire successivement les six noms et vous lèverez la main au total seulement cinq fois. Les candidats sont les suivants : M. Juvin, M^{me} Roussillon, M^{me} Vaussoué, M. Hervo, M^{me} Labrousse et M. Macé.

Qui est pour Philippe Juvin ? 31 voix.

Qui est pour Odile Roussillon ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Vaussoué ? 30 voix.

Qui est pour M. Hervo ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Labrousse ? 31 voix.

Qui est pour M. Macé ? 5 voix.

En suppléants, nous avons les candidats suivants : M. de Boutray, M. Ballin, M^{me} Margaria, M^{me} Gaillabaud, M^{me} Lioret et M^{me} Bavcevic. Vous avez seulement le droit de voter cinq fois ; je les cite et vous votez seulement cinq fois.

Qui est pour M. de Boutray ? 31 voix.

Qui est pour M. Ballin ? 30 voix.

Qui est pour M^{me} Margaria ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Gaillabaud ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Lioret ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Bavcevic ? 5 voix.

Sont élus membres du CTP : M. Juvin, M^{me} Roussillon, M^{me} Vaussoué, M. Hervo, M^{me} Labrousse en tant que titulaires et M. de Boutray, M. Ballin, M^{me} Margaria, M^{me} Gaillabaud et M^{me} Lioret en tant que suppléants.

Nous continuons avec le Conseil de Discipline de Recours d'Ile-de-France : un poste. J'ai la candidature de M^{me} Roussillon.

Y a-t-il d'autres candidats pour le Conseil de Discipline ?

Monsieur Macé, cela ne vous dit pas ? Non... Je suis d'accord.

(Rires.)

C'est un truc, à mon avis... Et puis les réunions doivent être à l'autre bout du monde ? Je ne sais pas où c'est...

Un intervenant*

C'est à Pantin.

M. le Maire

Je vous sou mets la candidature de M^{me} Roussillon.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Élu e à l'unanimité.

M^{me} Roussillon va à Pantin !

(Applaudissements.)

Nous avons maintenant un membre pour la Maison de l'Emploi Rives de Seine. Je propose M^{me} Raimbault. C'est plus près, c'est à Courbevoie.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Nous votons donc pour M^{me} Raimbault.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? 31 voix. Élu e à l'unanimité moins quatre abstentions.

Enfin - nous avançons, doucement mais sûrement -, le Comité local Charte Ville handicap ; ce sont les délégués du Conseil Municipal, mais je vous rappelle qu'il y a d'autres membres dans ce Comité de Charte.

Nous avons six membres à élire. J'ai reçu les candidatures suivantes : M. Citerne, M. Butet, M^{me} Gaillabaud, M. Perrée, M. Pouilly et M^{me} de Bellabre.

Y a-t-il d'autres candidats pour le Comité local Charte Ville handicap ?

M. Macé

La candidature de Françoise Bavcevic.

M. le Maire

Très bien.

Nous devons donc élire six membres...

M. Conway

Cette commission est-elle ouverte aux personnes extérieures au Conseil Municipal ?

M. le Maire

Bien sûr. Siègent dans cette instance les membres du Conseil Municipal que nous allons élire, les représentants des services municipaux, puisqu'ils sont là pour appliquer une politique municipale et donner des avis techniques, et les représentants des forces vives des associations de personnes handicapées ou toute personne représentant une problématique handicapée. Cela pourrait être, par exemple, une personne représentant une association de transport, puisque la question du transport est importante. Il doit y avoir, de mémoire, une dizaine de personnes représentant des associations.

M. Conway

Dans ce cadre...

M. le Maire

Si vous avez quelqu'un qui représente une association, il écrit pour dire qu'il est intéressé. On en cherche plutôt.

M. Conway

On vous envoie la candidature ?

M. le Maire

Non, c'est à la personne de faire acte de candidature.

Je vous répète que nous avons six membres et sept candidats. Je vais donc citer, comme tout à l'heure, les sept membres les uns après les autres et vous lèverez la main six fois seulement.

Qui est pour M. Citerne ? 35 voix.

Qui est pour M. Butet ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Gaillabaud ? 30 voix.

Qui est pour M. Perrée ? 31 voix.

Qui est pour M. Pouilly ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} de Bellabre ? 31 voix.

Qui est pour M^{me} Bavcevic ? 5 voix.

Sont élus M. Citerne, M. Butet, M^{me} Gaillabaud, M. Perrée, M. Pouilly et M^{me} de Bellabre.

Toutes mes félicitations à tous !

1.15 - Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la Société Anonyme d'Economie Mixte de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Nous continuons... Vote à main levée...

Nous devons désigner les quatre membres de notre assemblée à la SEM de La Garenne-Colombes.

J'ai les candidatures de M. Juvin, M^{me} Labrousse, M. Hervo et M. Houtart.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Je suis candidat.

M. le Maire

Et M. Macé.

Nous n'avons que quatre sièges, puisque nous représentons le capital public dans cette grande Société d'Economie Mixte.

À toutes fins utiles, puisque la question m'a été posée - comme quoi elle n'est pas inintéressante -, je précise que les membres du Conseil d'Administration ne touchent aucune indemnité au titre de la SEM de La Garenne-Colombes. Je le regrette, soyez-en certains.

J'ai quatre postes à pourvoir et cinq candidats : M. Juvin, M^{me} Labrousse, M. Hervo, M. Houtart et M. Macé.

Qui est pour M. Juvin ? 31 voix. Vous êtes sympas !

Qui est pour M^{me} Labrousse ? 31 voix.

Qui est pour M. Hervo ? 30 voix.

Qui est pour M. Houtart ? 31 voix.

Qui est pour M. Macé ? 5 voix.

Sont élus M. Juvin, M^{me} Labrousse, M. Hervo et M. Houtart.

1.16 - Désignation des membres du comité de jumelage.

M. le Maire

Nous devons désigner les membres du comité de jumelage élus par le Conseil Municipal et d'autres qui ne sont pas élus par le Conseil Municipal.

Je vous propose les noms suivants : M^{me} Mangeard, M. Perrée, M^{me} Thimel, M^{me} Vaussoué, M^{me} Lioret, M. Barraquand, M. Billard, M^{lle} Haberah, M^{me} Fommarty, M. Mantz, M. Rodriguez, M^{me} Legros, M^{me} Natour, M. Stehlé, M. Gavé, M. Bariatinsky, M^{me} Bachelet, M. Haeseler et M. Zacaropoulos.

Vous aviez, Monsieur Conway, la candidature de M. Beauval* ?

M. Conway

Oui.

M. le Maire

Vous souhaitez, Monsieur Macé, ajouter M. Rangy* ?

M. Macé

Oui.

M. le Maire

Nous avons donc 21 personnes...

L'habitude était de dire qu'il était de 19 personnes ; je vous propose de modifier le règlement intérieur pour le faire passer à 21, puisque c'est une décision que nous prenons nous-mêmes, avec M. Beauval* et M. Rangy*.

Pour les nouveaux, le comité de jumelage n'est pas une agence de voyage, même si, parfois, certains y vont en voyage ; c'est surtout quelque chose de très prenant. J'insiste sur la grande disponibilité ; en particulier quand nous avons nos collègues des Conseils Municipaux des villes voisines qui viennent nous rendre visite, je vous demande vraiment d'être très présents et de donner votre temps. Nous avons besoin de gens pour accompagner, accueillir, emmener au restaurant, emmener en visite, choyer, prendre soin de nos hôtes ; cela demande du temps ; les membres du comité de jumelage ont aussi ce rôle agréable et parfois un peu chronophage, mais qui est très important. Je compte sur les uns et les autres.

Je pense que cette délibération ne pose aucun problème.

Personne n'est contre, puisque nous avons fait rentrer tous ceux qui étaient candidats ? Qui s'abstient ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.17 - Désignation d'un délégué à l'Établissement Public Foncier départemental des Hauts-de-Seine (EPF 92).

M^{me} Labrousse

Il s'agit de désigner le représentant de la commune à l'assemblée spéciale de l'Établissement Public Foncier départemental des Hauts-de-Seine ; en l'occurrence, il s'agit d'un seul membre du Conseil Municipal.

Je pense que M. le Maire va vous donner...

M. le Maire

J'ai la candidature de M. Hervo.

Y a-t-il d'autres candidatures pour l'Établissement Public Foncier départemental des Hauts-de-Seine ?

C'est un établissement important qui peut acheter, pour le compte de la commune, des terrains et les porter le temps que soit décidée une opération immobilière à but de faire du logement social. C'est donc quelque chose d'extrêmement intéressant qui permet d'économiser en réalité la trésorerie de la Ville.

Il est important que nous ayons une présence forte de quelqu'un qui s'y connaît. Je pense que Jean-Pierre Hervo est un bon candidat dans ce domaine, dans d'autres, certes, mais dans celui-ci particulièrement.

Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autre candidat.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Quatre abstentions. Qui est pour ? 31 voix.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, M. HABERAH, Mmes LIORET, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUE, M. PINTA, Mme VINGERING, MM. BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POUILLY, Mme THIMEL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, M. NATUREL.

Élu à l'unanimité moins quatre abstentions.

1.18 - Désignation d'élus au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

M. le Maire

Nous avons quatre sièges à pourvoir.

Il y a huit représentants de la commune, quatre élus (hormis la présidence) et trois fonctionnaires, trois représentants d'associations de personnes handicapées, un représentant des associations de commerçants et deux administrés.

Le président de la commission sera Robert Citerne et pour les représentants, j'ai la candidature de Jean-Pierre Hervo, M^{me} Juvine-Marleix, M^{me} de Bellabre et M. Butet.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. Macé

Si je me rappelle bien, dans le précédent mandat, quand nous avons élu cette commission, il y avait un siège que vous aviez décidé d'octroyer à l'opposition. Il me semblait que M^{me} Pétrini avait été désignée.

M. le Maire

M^{me} Pétrini y était ?

M. Macé

Je souhaiterais que le schéma d'organisation de cette commission puisse se reproduire et si vous en étiez d'accord, je serais candidat à cette commission ?

M. le Maire

Je veux bien, mais cela pose un problème de représentation, parce qu'il y a quatre candidats... On est loin de la proportionnelle, mais...

Éventuellement, entre M. Hervo, M^{me} Juvine-Marleix, M^{me} de Bellabre et M. Butet, quelqu'un accepterait-il de retirer sa candidature ?

M. Macé

Je ne veux pas prendre la place d'un autre collègue.

Pourquoi, à ce moment-là, ne met-on pas neuf représentants de la commune ?

M. le Maire

Sur quoi reposent les huit ? Est-ce une décision interne ?

M. Macé

Il me semble.

M. le Maire

Dans ce cas, on passe à neuf.

M. Conway

Je voulais proposer une candidature extérieure au Conseil Municipal : Laurence Perrot*.

M. le Maire

En fait, nous désignons les membres du Conseil Municipal.

Je vous propose de passer à neuf représentants de la commune : cinq élus (hormis la présidence) et trois fonctionnaires. Cela vous convient-il ?

J'aurai M. Citerne en président, M. Hervo, M^{me} Juvine-Marleix, M^{me} de Bellabre, M. Butet et M. Macé. Pour les fonctionnaires, je ne sais pas encore, je vous le dirai en fonction de l'organisation.

Tout le monde est d'accord sur ce schéma ? Pas d'abstention ? Pas d'opposition ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

1.19 - Création des commissions municipales et détermination du nombre de leurs membres.

M. le Maire

Mes chers collègues, cela devient sérieux, parce que je vous propose la création de huit commissions qui comportent chacune huit membres :

- jeunesse et sports ;
- sécurité publique ;
- culture ;
- développement économique et marchés ;
- aménagement urbain et grands projets ;
- voirie, circulation et propreté urbaine ;
- finances ;
- affaires scolaires.

Entendons-nous bien, il s'agit des Commissions Permanentes. On peut tout à fait, entre nous, décider n'importe quand dans le mandat de créer des commissions thématiques, transitoires, etc.

1.20 - Élection des membres de chaque commission municipale.

M. le Maire

Je vous propose six membres de la majorité, un membre de l'opposition de gauche et de proposer à M. Conway de siéger dans les commissions dans lesquelles il souhaite siéger. Je comprends qu'il ne veuille pas siéger dans toutes les commissions. Si M. Conway décidait de ne pas siéger dans une commission, le siège - on est dans une proportionnalité - reviendrait à la majorité.

Est-ce que ce procédé va à tout le monde ? Oui.

Monsieur Conway, si je lis bien, vous avez souhaité être candidat pour : développement économique et marchés, affaires scolaires et aménagement urbain et grands projets.

Pour les autres, nous « récupérons » le siège.

Je vous propose de vous lire les candidatures. Si vous n'êtes pas d'accord, que l'on s'est trompé, vous me faites signe et on en discute avant de passer au vote.

Tout le monde les a, mais je suis obligé de donner lecture :

- Jeunesse et sports : M. Dubois, M. Dransart, M. Citerne, M. Barraquand, M^{me} Haberah, M^{me} Thimel, M^{me} Fommarty, M. Billard ;
- Culture : M. Perrée, M^{me} Gaillabaud, M^{me} Fommarty, M^{me} Kalfon, M^{me} Thimel, M. Barraquand, M. Graux, M^{me} Naturel ;
- Aménagement urbain et grands projets : M. Hervo, M^{me} Fommarty, M^{me} Gaillabaud, M. Graux, M^{me} Lioret, M^{me} Vingerling, M. Macé, M. Conway ;
- Finances : M. Chaillet, M^{me} Haberah, M^{me} Gaillabaud, M. Ballin, M^{me} Vingerling, M^{me} Thimel, M. Pouilly, M. Macé ;
- Sécurité publique : M. Houtart, M. Pouilly, M. Pinta, M. Butet, M. Citerne, M^{me} de Bellabre, M^{me} Juvin-Marleix, M^{me} Bavcevic ;
- Développement économique et marchés : M. Hervo, M. de Boutray, M^{me} Vaussoué, M^{me} Gaillabaud, M. Houtart, M. Dransart, M^{me} Bavcevic, M. Conway ;
- Voirie, circulation, propreté urbaine : M^{me} Juvin-Marleix, M. Pouilly, M. Graux, M^{me} de Bellabre, M. Pinta, M. Butet, M. Dransart, M^{me} Naturel ;
- Affaires scolaires : M^{me} Mangeard, M^{me} Vaussoué, M^{me} Kalfon, M^{me} de Bellabre, M^{me} Fommarty, M. Citerne, M. Billard, M. Conway.

Tout le monde est d'accord ? Oui.

Mes chers collègues, j'imagine que vous n'avez rayé aucun nom.

(Les élus répondent n'avoir rayé aucun nom.)

Nous allons considérer, si vous en êtes tous d'accord, que ce n'est pas parce qu'il y aura un dessin, un numéro de téléphone portable, « ne pas oublier le rendez-vous chez le coiffeur », que le bulletin sera considéré comme nul.

Nous sommes d'accord ?

(Les élus acquiescent.)

M. Conway

Monsieur le Maire, sommes-nous obligés de voter à bulletin secret ?

M. le Maire

Malheureusement, oui. J'ai posé la question tous les jours depuis une semaine à la Direction générale.

J'ajoute que la commission voirie et circulation aura aussi à traiter dans la délégation la propreté urbaine.

(Il est procédé au vote à bulletin secret.)

(Il est procédé au dépouillement.)

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 35
- nombre de listes complètes : 35
- nombre de blancs et nuls : 0

Toutes mes félicitations à tous les heureux élus !

Ressources Humaines

1.21 - Élus communaux - indemnités de fonction.

M. le Maire

Enfin, nous arrivons à la délibération la plus intéressante : la fixation des indemnités de fonction pour le Maire, les adjoints et les conseillers municipaux. Je m'inquiétais de ne pas la voir arriver.

Monsieur Chaillet ?

M. Chaillet

Merci, Monsieur le Maire.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 15 mars 2008, il a été créé 10 postes d'Adjoints au Maire.

Lors de la séance de ce jour, le Conseil Municipal s'est prononcé sur la création de conseils de quartier dirigés par des adjoints de quartier pour lesquels il est laissé la possibilité au Maire de confier des délégations autres que celles prévues par la qualité d'adjoint de quartier.

L'indemnité globale du Maire et des Adjoints, annexée ci-après, sera donc calculée sur la base des effectifs suivants : le Maire, 10 Adjoints au Maire et trois adjoints de quartier.

Je vous propose de fixer le montant de rémunération du Maire, des Adjoints au Maire, des adjoints de quartiers et des conseillers municipaux délégués selon les barèmes suivants :

- Maire : 90 % de l'indice brut 1015 ;
- Adjoints au Maire : 29 % de l'indice brut 1015 ;
- Adjoints de quartier : 29 % de l'indice brut 1015 ;
- Conseillers municipaux délégués : 4 % de l'indice brut 1015,

laquelle indemnité est majorée de 15 % au titre du classement de la Ville en chef-lieu de canton.

M. le Maire

Excellent !

Merci, Monsieur Chaillet.

Y a-t-il des remarques particulières ?

Monsieur Macé, vous voulez nous augmenter ?

M. Macé

Je souhaiterais d'abord vous poser deux questions et vous augmenter éventuellement.

M. le Maire

Quand même !

M. Macé

Ma première question, Monsieur Chaillet, concerne le montant global des indemnités que vous nous proposez ce soir. De combien la somme est-elle en augmentation par rapport au précédent mandat ?

Deuxième question, je constate que l'indemnité du Maire passe de 86 %, quand il y avait eu une délibération récente, c'est-à-dire du 12 juillet 2007, à 90 %. Pourriez-vous nous donner les raisons de cette augmentation ?

M. le Maire

Monsieur Macé, je vais répondre à la place de M. Chaillet, le total de l'enveloppe diminue. Je ne sais pas de combien, mais elle diminue.

Concernant l'augmentation du Maire, en fait, je vous ai proposé cette délibération tout simplement parce qu'il s'agit de la rémunération que se votent la totalité des Maires de France à 90 %. J'avais décidé, dans une précédente délibération, de vous proposer une rémunération moindre, donc j'étais au-dessous de ce qui était habituellement fixé par la loi. Je me mets au taux normal.

À Clamart, ils sont à 90 % ?

M. Macé

En ce qui concerne votre remarque...

(Rires.)

Ce sera délibéré, je suppose, quand le maire sera élu.

M. le Maire

Il était à 90 % ?

M. Macé

Dans le précédent mandat ?

M. le Maire

Oui.

M. Macé

De mémoire, oui...

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

M. Macé

Mais je ne pense pas que ce soit la question qui nous préoccupe ce soir...

M. le Maire

Je pense que ce n'est pas inutile, parce que votre question est très limite et limite populiste.

Allez-y, continuez ! C'est populiste !

M. Macé

Vous nous proposez ce soir un vote sur des indemnités ; je crois qu'il faut être, au contraire, transparent ; comme vous n'avez rien à cacher, j'imagine, au contraire, tout cela peut être débattu.

Votre réponse à l'enveloppe totale m'étonne. Vous nous proposez des indemnités au taux maximum de 29 % pour les Adjointes, donc pour les 13 Adjointes dorénavant, au lieu des 10 que nous avions précédemment. Comment peut-on diminuer...

M. le Maire

Sur les 13, vous avez raison.

M. Macé

Nous sommes donc bien en augmentation.

M. le Maire

Oui, puisqu'il y a une augmentation du nombre d'Adjointes.

M. Macé

Nous sommes en augmentation de trois indemnités Adjointes au Maire par rapport au précédent mandat. On est donc bien globalement en augmentation de cette enveloppe et non pas en diminution.

Dans ces conditions, Monsieur le Maire, et conformément aux engagements que nous avons pris lors de la campagne des élections municipales, nous voterons contre votre proposition.

Je rappelle que notre proposition était de ne pas augmenter globalement les indemnités des élus.

M. le Maire

Monsieur Macé, je prends note de votre remarque qui est une remarque que je qualifie de populiste, puisque vous savez très bien, et vous le dites en privé, qu'un des problèmes de la démocratie en France est que les élus ne sont pas suffisamment payés ; vous en êtes d'accord en privé. Je constate qu'en public, vous avez un discours différent, ce qui ne m'étonne pas.

Je remarque aussi, si je comprends bien, que vous considérez que les Adjointes au Maire devraient, ainsi que le Maire, voir leur rémunération diminuer. Je regarderai avec intérêt le taux de rémunération des Adjointes au Maire et du Maire de la collectivité que vous dirigez, Monsieur Macé. Je pense qu'il serait intéressant d'informer le Conseil Municipal de la possibilité pour un de nos membres, en l'occurrence M. Macé, d'avoir un double discours, d'avoir un discours ici populiste et un discours de gestionnaire « normal » dans sa Ville d'exercice professionnel.

Nous allons passer au vote.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suis nouveau dans le Conseil Municipal et je trouve très désagréable de voir quelqu'un être traité de populiste. Je pense que c'est un a priori ; cela n'améliore pas l'ambiance.

Par rapport à l'enveloppe qui augmente, cela me paraît normal, dans la mesure où on fait un investissement sur les conseils de quartier. Il me paraît normal d'augmenter globalement l'enveloppe pour investir dans ce projet.

En revanche, je voudrais savoir si, individuellement, il y a eu des augmentations ou pas, en dehors de vous.

M. le Maire

Non, on augmente la masse parce qu'il y a plus d'Adjointes au Maire. Ils étaient 10 et sont désormais 13.

M. Conway

S'ils étaient restés 10, ce serait la même enveloppe ?

M. le Maire

Oui. C'est exactement la même chose.

Monsieur Conway, j'entends les leçons de morale que vous me donnez sur le terme « populiste », mais voyez-vous, dans une assemblée démocratique, vous êtes nouveau et allez probablement l'apprendre, la parole est libre, tant qu'elle respecte la dignité des gens. Je vous invite à regarder dans le Larousse ce que signifie « populiste ». « Populiste » signifie : qui fait des déclarations, qui permet de bouger les sentiments les plus vils de ceux qui les entendent. Le sentiment vil est celui de dire : « *les élus sont trop payés* », surtout quand, en privé, on dit le contraire. C'est vil.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? 31 voix.

31 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, M. DUBOIS, M. CHAILLET, Mme MANGÉARD, M. DRANSART, M^{me} HABERAH, M^{mes} LIORÉ, KALFON, M. GRAUX, Mme FOMMARTY, M. BALLIN, Mme VAUSSOUÉ, M. PINTA, Mme VINGERING, M^{me} BARRAQUAND, CITERNE, Mme de BELLABRE, M. POULLY, Mme THIMÉL, M. BUTET, Mme GAILLABAUD, M. CONWAY.

4 voix contre : M. MACE, Mme BAVCEVIC, M. BILLARD, M^e NATUREL.

Adopté à la majorité.

1.22 - Personnel communal - modification du tableau des emplois.

M^{me} Roussillon

Mes chers collègues, pour plus de transparence, nous vous proposons une mise à jour de la modification du tableau des emplois, suite à des reclassements de postes, des promotions internes, des avancements de grade, des départs en retraite et recrutements, le principe étant qu'il n'y ait pas de poste ouvert si personne ne l'occupe, pour avoir un tableau plus fidèle de la situation.

Vous avez le tableau sous les yeux ; vous pouvez voir qu'il y a 35 « postes supprimés » ; ce sont plutôt des postes fermés, puisque dans ces 35 postes, souvent, les postes créés sont en fait un glissement de poste pour raison d'avancement de grade ou autres.

Dans les 35 postes supprimés, vous avez notamment 23 reclassements de postes pour les auxiliaires de puériculture qui sont passées auxiliaires de puériculture 1^{ère} classe.

Je vous demande de bien vouloir procéder à ces suppressions et créations de postes correspondantes et d'autoriser M. le Maire à procéder aux recrutements et nominations correspondants.

M. le Maire

Merci, Madame Roussillon.

Des questions ou des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Une petite question en ce qui concerne le reclassement en trois tranches sur trois ans des postes d'auxiliaires de puériculture. Vous nous indiquez que 23 postes d'auxiliaires de puériculture sont à supprimer et que 16 postes d'auxiliaires de puériculture de 1^{ère} classe sont à créer. À quoi correspond le delta de sept postes ?

M^{me} Roussillon

En fait, ce sont des postes vacants ; ils sont fermés, parce qu'on n'a pas de candidat sur ces postes.

M. Macé

Non pourvus.

M^{me} Roussillon

Tout à fait. Excusez-moi, je n'ai pas employé le bon terme.

C'est la raison pour laquelle vous avez également des ouvertures de postes sur les agents sociaux qui peuvent être recrutés, puisqu'on n'arrive pas à recruter, pour le moment, des 1^{ères} classes.

M. le Maire

D'autres questions à M^{me} Roussillon ? Non.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

II - Services à la population

Affaires scolaires

2.1 - Dénomination de la future école élémentaire rue de Plaisance.

M. le Maire

Nous avons voté tout à l'heure pour le BEA. Cette école sera une école élémentaire de neuf classes ; nous en avons largement parlé dans cette assemblée.

Je vous propose, mes chers collègues, de donner à cette école le nom d'un personnage de romans symbolique : Jean Jerphanion, qui est un des deux hommes de bonne volonté décrit par Jules Romains.

Y a-t-il des remarques ou des prises de position sur le sujet ?

Madame Bavcevic ?

M^{me} Bavcevic

Je voulais intervenir au nom de notre groupe. Bien que j'apprécie Jules Romains et que je porte le prénom d'une des héroïnes, la petite Françoise, nous pensons que la dénomination d'une école pourrait relever de la démocratie locale ; ce serait l'occasion de donner la parole aux Garennois.

Nous proposons soit que le conseil de quartier Centre-nord ait cette mission, soit de proposer un concours aux classes de CM2 de toutes les écoles, afin de choisir sur une liste ou encore de faire des propositions au Conseil Municipal.

Ces modes de fonctionnement pourraient-ils vous convenir, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

C'est le Conseil qui est souverain et qui va délibérer.

Permettez-moi toutefois de faire une remarque. Je pense que nous avons été élus les uns et les autres par des citoyens adultes ; cela fait partie des responsabilités habituelles de prendre position sur ces sujets et confier à une classe de CM2 une mission qui est délivrée démocratiquement à une assemblée élue est un peu curieux, mais pourquoi pas...

Je pense que les élèves à l'école sont là pour apprendre plutôt que pour prendre des décisions qui incombent au Conseil Municipal. Voyez-vous ce que je veux dire ?

M^{me} Bavcevic

La décision incomberait de toute façon au Conseil Municipal, mais ils peuvent faire des propositions, au même titre que vous-même en tant que lecteur de Jules Romains.

M. le Maire

J'ai la faiblesse de penser que les membres du Conseil Municipal ont plus d'expérience et de recul sur les choses que des élèves de CM2 quant à baptiser une école, mais c'est une vision tout à fait personnelle.

Peut-être auriez-vous préféré Pierre Jallez, parce que c'est Pierre Jallez qui est amoureux de Françoise et non Jean Jerphanion.

M^{me} Bavcevic

Je sais...

(Rires.)

J'apprécie aussi Jules Romains.

M. le Maire

Vous avez entendu la proposition de M^{me} Bavcevic.

J'invite ceux qui souhaitent retenir la proposition que je fais à lever la main, pour la proposition que vous avez sur table. Cela nous fait 30 voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Macé

Nous sommes pour notre proposition.

M. le Maire

Sur la mienne, rien ?

M. Macé

Voilà. Nous votons pour notre proposition.

M. le Maire

Qui est pour la proposition de M^{me} Bavcevic ? Cinq voix.

La proposition est adoptée.

III - Services techniques

Voirie

3.1 - Avenant pour le marché à procédure adaptée relatif à la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de voirie de la rue du Moulin-Bailly entre la rue Pierre-Joigneaux et le carrefour des rues Noël-Pons et Louis-Blériot Mapa/voi/2006/11 - titulaire du marché : société RMO.

M^{me} Juvin-Marleix

Je voudrais remercier le personnel de la voirie pour la qualité de travail qu'il fournit à la Ville, qui rend notre ville plus belle. Je pense que le projet que je vais vous commenter en est une illustration.

Avant de commenter ce plan, je voudrais que vous ayez dans l'esprit le projet de délibération sur lequel vous devez voter ce soir.

Il est double, puisque, d'une part, il convient de donner votre aval à la société RMO, qui est en charge actuellement de la maîtrise d'œuvre de ce projet, pour qu'elle continue sa mission et qu'elle aborde la phase n° 2 de son projet et que d'autre part, dans le cadre de cette délibération, nous allons être amenés à voter sur la modification du contrat qui nous liait initialement à cette société RMO qui s'occupe de la maîtrise d'œuvre.

La rue du Moulin-Bailly constitue la limite entre notre commune et celle de Bois-Colombes au-dessus. Si nous continuons cette rue du Moulin-Bailly, nous tombons sur la rue Pierre-Joigneaux... Tout le monde a bien situé où cela se trouve.

Pour ceux qui n'étaient pas nés au moment où la maîtrise d'œuvre s'est décidée, il y a à peu près deux ans - le projet était encore en germe -, les objectifs poursuivis étaient de sécuriser les abords de la cité scolaire Albert-Camus qui se trouve à Bois-Colombes, de sécuriser tout ce qui est trajectoire vers les écoles, l'école maternelle et l'école élémentaire Marsault, l'école élémentaire La Cigogne et la Sablière. Le premier objectif était de sécuriser ce quartier.

Le second objectif était également d'uniformiser esthétiquement ce tronçon de quartier avec le quartier des Bruyères qui avait été refait à neuf dans le cadre de la zone d'aménagement concerté de Bois-Colombes.

Ces objectifs sont remplis, puisque nous avons voté ce contrat en décembre 2006, la maîtrise d'œuvre a rendu un projet et au terme de ce projet, ces objectifs sont remplis.

Simplement, les travaux qui étaient initialement estimés à 758 000 € hors taxes s'élèvent aujourd'hui à 1,3 million. Pourquoi cette augmentation de ce coût estimatif de travaux ? Parce qu'il s'avère que la superficie de voirie a augmenté d'environ 55 %, que nous projetons de créer un giratoire qui sera sécurisé, surélevé, que nous projetons également de poursuivre ce travail de voirie jusqu'à la Pierre-Joigneaux qui va amener jusqu'à l'entrée du lycée. Au final, cette voirie va s'élargir au total de 17 mètres, avec des emprises sur la cité Albert-Camus, sur notre bailleur social. Sur tout le long, nous allons planter des arbres, avec des matériaux de qualité. Tout cela a un coût qui est de 1,3 million, avec une répartition telle qu'elle vous a été indiquée dans le projet de délibération.

Je vous rappelle, toujours pour ceux qui n'étaient pas là, pourquoi, aujourd'hui, signer un avenant. En novembre 2006, Bois-Colombes et La Garenne-Colombes ont signé une convention qui tendait à être d'accord sur le principe d'une maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire une étude de ce projet ; elles se sont également mises d'accord sur les modalités de financement à raison de 50/50 de cette maîtrise d'œuvre. Ce marché de maîtrise d'œuvre a été ultérieurement attribué à cette fameuse société RMO en décembre 2006. Au terme de ce contrat signé avec la société RMO, il y avait deux choses : d'une part, les différentes phases imposées dans le cadre de cette étude et, d'autre part, la question de la rémunération de la maîtrise d'œuvre.

La question de la rémunération de la maîtrise d'œuvre se décompose en deux phases. La première phase a abouti et est terminée aujourd'hui ; c'est la phase qui avait pour objet l'élaboration de l'avant-projet d'une part et du projet d'autre part. La rémunération de la maîtrise d'œuvre, dans le cadre de cette première phase, est une rémunération forfaitaire, à raison de 23 000 € à se partager entre Bois-Colombes et La Garenne-Colombes. Cette première phase est terminée, cette rémunération de 23 000 € est versée et maintenant, il faut aller au-delà, puisque le projet est rendu - c'est un beau projet -, c'est-à-dire continuer, préparer le reste, suivre les travaux et entamer la deuxième phase.

S'agissant de cette deuxième phase, la rémunération de la maîtrise d'œuvre est fixée en fonction du montant des travaux. Elle est égale à 3,07 % du montant des travaux.

Il est évident qu'au départ, lorsqu'on a conclu notre contrat avec la société RMO, cette deuxième phase des travaux était établie sur un coût estimatif de travaux ; en multipliant 750 000 € par 3,07 %, nous arrivions à un montant de 39 910 € pour cette deuxième phase.

Aujourd'hui, il ne s'agit de plus de 750 000 €, mais de 1,3 million. Cette deuxième phase de travaux va donc nécessiter un coût en termes de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire de suivi des travaux, d'un montant de 45 500 €.

Cette modification de l'avenant est parfaitement justifiée par ce coût supplémentaire.

J'ai oublié de vous dire une chose importante... Une des explications de ces coûts de travaux supplémentaires est également le dévoiement, notamment des concessionnaires, notamment toute la ligne France Télécom qui doit être déplacée ; tout cela coûte cher. C'est donc parfaitement justifié.

Par ailleurs, cette nouvelle rémunération de la maîtrise d'œuvre qui s'appliquera après le vote de cet avenant est parfaitement conforme à ce que vous aviez déjà voté, puisque Bois-Colombes et La Garenne-Colombes avaient conclu dans le cadre de cette convention de financement une enveloppe globale de 50 000 à 80 000 €. Au total, nous sommes à 62 410 € au titre de la maîtrise d'œuvre à partager à parts égales entre Bois-Colombes et La Garenne-Colombes. Nous sommes donc parfaitement dans l'enveloppe qui avait été votée au départ sur la base d'un coût estimatif. Bois-Colombes et La Garenne-Colombes avaient voté entre 50 000 et 80 000. On est donc encore parfaitement dans cette enveloppe, dans la fourchette basse de cette enveloppe.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à poursuivre la mission dévolue à la société RMO et passer à la phase conditionnelle, la phase n° 2, et de l'autoriser à signer l'avenant du marché à procédure adaptée relatif à cette même mission de maîtrise d'œuvre, ce qui portera le montant total du marché de maîtrise d'œuvre à 62 410 € hors taxes.

M. le Maire

Merci.

Des questions après cette présentation très complète ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je cherche à comprendre...

On met à l'ordre du jour uniquement l'avenant pour la maîtrise d'œuvre...

M. le Maire

Oui

M. Conway

À quel moment a été voté où sera voté le dépassement des travaux en eux-mêmes ?

M^{me} Juvin-Marleix

Les travaux, ce sera plus tard.

M. Conway

Il s'avère qu'en actant l'extension de la maîtrise d'œuvre, on acte l'augmentation du coût des travaux.

M. Hervo

Monsieur Conway, nous aurons à délibérer lors de notre Conseil du 14 avril sur la convention au terme de laquelle Bois-Colombes et La Garenne-Colombes acteront de cette phase travaux définitive et délègueront la maîtrise d'ouvrage pour l'ensemble des deux communes à la Ville de La Garenne-Colombes.

M. Conway

Deuxième question, le principe du giratoire a-t-il déjà été discuté en commission ?

M. Hervo

Toute cette phase d'étude a été suivie par un comité de suivi commun aux deux Villes de La Garenne-Colombes et de Bois-Colombes. Ce comité de suivi est arrivé à la concrétisation de ce giratoire pour assurer la sécurisation de ce carrefour Moulin-Bailly - Pierre-Joigneaux qui n'est pas le plus sécuritaire des carrefours de notre secteur. Ce giratoire a strictement la même géométrie que le giratoire Plaisance - Sartoris.

M. le Maire

J'ajoute que c'est un endroit très fréquenté, à la fois par les collégiens, mais surtout les enfants de Marsault et les enfants de l'école de La Cigogne côté Bois-Colombes. Il convient absolument de sécuriser ce carrefour. Il y a un trafic de plus en plus important qui va de Général-De-Gaulle à Bois-Colombes. Ce carrefour me fait trembler tous les jours.

M. Conway

Ce giratoire prend de la place sur l'actuel emplacement du marché « Les Vallées » ?

M. le Maire

Non, en réalité, il est seulement au coin ; en projection, il n'y a guère qu'un mètre ou deux de pris sur le trottoir ; il n'y a quasiment rien.

M. Conway

Par ailleurs, est-ce qu'on vous a remonté la remarque... Il y a beaucoup de voitures qui, pour éviter le boulevard du Général-De-Gaulle, empruntent la rue Noël-Pons ; à ce carrefour Noël-Pons - Moulin-Bailly, il y a un feu rouge, il y a des sorties de parking juste avant le feu rouge et vous avez un problème de circulation. Est-ce prévu d'être étudié dans ce cadre ?

M. Hervo

Comme le plan vous le montre, le projet inclut l'organisation mieux structurée de la desserte des parkings de la cité de la Sablière, de l'ensemble immobilier de la Sablière, sur la rue Noël-Pons.

Effectivement, la sécurisation de ce carrefour, c'est le feu rouge qui s'impose.

(Discussion générale.)

M. le Maire

Monsieur Billard ?

M. Billard

Une question par rapport aux coûts engendrés par ce giratoire et au niveau de la sécurité ; un feu tricolore n'aurait-il pas été préférable ? Je me réfère un peu au rond-point Plaisance qui est joli ; il n'y a aucun souci. Je le prends tous les matins ; il y a quand même pas mal d'actes de sauvagerie. Je suis pour les zones 30 ; ce n'est pas discutable sur le fond...

M. le Maire

Actes de sauvagerie, c'est-à-dire ?

M. Billard

Les gens qui forcent le passage et ne respectent pas.

M^{me} Juvin-Marleix

En termes de fluidité de la circulation, il est quand même préférable d'avoir un giratoire ; cela évite d'avoir des bouchons pas possibles. Par ailleurs, le giratoire est surélevé, ce qui permettra tout de même un ralentissement notable de la vitesse de la circulation. Je pense que c'est préférable, surtout à l'entrée du marché, où cela risque de bloquer.

M. Billard

Je sais que ce n'est pas facile.

M. Hervo

C'est un grand débat.

M. le Maire

C'est un débat sans fin.

L'idée d'avoir un feu ici et un plus bas est à prendre en compte dans la mise en place d'un feu supplémentaire ici et probablement on risque d'avoir du blocage ; sur toute la desserte autour du marché, pour le coup, avec un feu, cela me semble très sport.

L'idée est que le giratoire va permettre quand même de ralentir. Au rond-point Plaisance, dont vous parliez il y a une minute, c'est vrai que certains forcent le passage, mais la circulation a quand même été grandement ralentie ; je n'ai pas connaissance d'accident grave sur ce rond-point Plaisance depuis que nous avons fait les travaux, ce qui n'était pas le cas auparavant.

M^{me} Mangeard

Je vois beaucoup de gens ralentir et je trouve que cela se passe très bien. Je n'ai jamais vu quelqu'un forcer au carrefour.

M. le Maire

Merci, Madame Mangeard. Vous êtes quelqu'un de sage. Vous avez votre permis, Madame Mangeard ?

(Rires.)

M^{me} Mangeard

Oui.

M. le Maire

Y a-t-il d'autres questions ?

Nous en reparlerons évidemment à l'avenir.

Je vous propose de passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ?

35 voix pour : unanimité

Adopté à l'unanimité.

IV - Divers

4.1 - Décisions du Maire (décisions prises du 26/12/07 au 20/02/08)

M. le Maire

Ce sont les fameuses décisions du Maire que je prends dans le secret de mon cabinet, grâce à la délégation que vous m'avez, dans un moment d'égarement, confiée, qu'on m'avait mais que vous m'avez de nouveau confiée, c'est-à-dire toutes ces décisions que je prends à longueur de journée.

N° 2007/262 : Souscription d'un contrat de maintenance du logiciel OPSYS et du SGBD UNIVERSE auprès de la société OPSYS.

N° 2007/263 : MAPA fourniture de services d'interconnexion de sites et internet de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/01 : Contrat de location d'un logement sis 62 rue Litolf à Colombes.

N° 2008/02 : Contrat avec l'orchestre Yves Bousson-club de danse pour les thés dansants.

N° 2008/03 : MAPA relatif à la fourniture de tapis de fleurs pour la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/04 : MAPA relatif aux travaux de mise en conformité électrique (levées des réserves électriques) de la piscine municipale (complexe sportif Claude Chedal-Anglay) de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2008/05 : ANNULE.

N° 2008/06 : Contrat avec la société Loupiots Productions pour le spectacle « La Légende des 1 001 plumes ».

N° 2008/07 : Aliénation d'un véhicule appartenant à La Ville de LGC.

N° 2008/08 : MAPA travaux de conception, d'impression et de distribution du magazine municipal d'informations « La Garenne-Colombes Infos » et de son supplément « rendez-vous ». Lot 1 conception.

N° 2008/09 : MAPA travaux de conception et d'impression du magazine municipal, d'informations « La Garenne-Colombes Infos » et de son supplément « rendez-vous » lot 2 : impression.

N° 2008/10 : MAPA travaux de conception, d'impression et de distribution du magazine municipal d'informations « La Garenne-Colombes Infos » et de son supplément « rendez-vous ». Lot 3 distribution.

N° 2008/11 : MAPA fourniture et livraison de produits d'entretien : lot n° 1 - brosse, essuyage.

N° 2008/12 : MAPA relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien - lot n° 2 : consommables papier (toilettes - essuie mains - distributeurs - etc.).

- N° 2008/13 : MAPA relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien - lot n° 3 : sacs à déchets, housses conteneurs.
- N° 2008/14 : MAPA relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien - lot n° 4 : entretien général (sols, sanitaires, linges, etc.).
- N° 2008/15 : MAPA relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien - lot n° 5 : protection de la personne et consommables « arts de la table ».
- N° 2008/16 : MAPA relatif à la fourniture et livraison de produits d'entretien - lot n° 6 : hygiène en milieu alimentaire, hygiène du linge dans les structures « petite enfance ».
- N° 2008/17 : Contrat d'entretien pour le conduit d'extraction des buées grasses de la cuisine du centre de vacances d'Houlgate.
- N° 2008/18 : Contrat avec Blanger Organisation pour la fête de la Ville.
- N° 2008/19 : Contrat avec International Show Parade pour la fête de la Ville.
- N° 2008/20 : Contrat avec International Show Parade pour la fête de la Ville.
- N° 2008/21 : Mission de Conseil et assistance à maîtrise d'ouvrage en aménagement urbain.
- N° 2008/22 : Contrat avec Théâtre-France pour un concert du kiosque.
- N° 2008/23 : Contrat avec Les Gens de la Terre pour une ferme dans la ville.
- N° 2008/24 : Virement de crédits budget assainissement exercice 2007.
- N° 2008/25 : MAPA - mission d'assistance pour la passation d'une délégation de service public pour la gestion d'un cinéma de 4 salles d'une capacité de 750 fauteuils.
- N° 2008/26 : Contrat avec Show Tahiti Nui pour la fête de la Ville.
- N° 2008/27 : Contrat avec l'association NM Plus pour la fête de la musique.
- N° 2008/28 : Contrat de maintenance logiciel gestion de l'accueil.
- N° 2008/29 : Convention avec la mairie de Tarbes pour l'organisation d'un séjour de ski à Payolle-Campan (65).
- N° 2008/30 : MAPA - mission d'assistance pour la passation d'une délégation de service public pour la construction d'un parking, l'exploitation de surface du stationnement et la gestion de deux parkings existants.
- N° 2008/31 : Contrat avec Chango Productions pour la fête de la Ville.
- N° 2008/32 : Contrat avec le Poney Club de la Sente pour la fête de la Ville.
- N° 2008/33 : Contrat avec l'orchestre des Bons copains pour la fête de la musique.
- N° 2008/34 : Décision n° 2008/34 portant rectificatif à la décision n° 2007/245 relative à l'exploitation du matériel de stationnement payant sur la voirie.
- N° 2008/35 : Contrat avec l'association Artemuse pour la fête de la musique.
- N° 2008/36 : Contrat avec l'association Raconte-moi autrefois pour la ferme à la ville.
- N° 2008/37 : Contrat avec l'association Hot Club de France pour un concert.

M. le Maire

Monsieur Macé, habituellement, vous aimez bien les décisions du Maire. Allez-y !

M. Macé

Une petite question en ce qui concerne la décision n° 1 de l'année 2008, contrat de location d'un logement situé à Colombes, pourriez-vous nous indiquer l'attribution de ce logement ?

M. le Maire

Oui, c'est le logement de fonction, si je ne me trompe, du directeur des services techniques qui était avant logé rue Paul-Rollet, selon une décision que nous avons prise précédemment. La personne qui louait à la Ville ce logement a décidé de le reprendre pour usage personnel ou vente ; je ne me souviens plus, pour tout vous dire. Il a donc fallu reloger le directeur des services techniques. Nous le logerons à l'adresse qui est indiquée.

Avez-vous d'autres questions ?

M. Conway

Ce n'est pas une question, mais par rapport à la décision 2008/30, concernant le parking, pouvons-nous avoir les études ou accès aux études faites en 2001 à ce sujet ?

M. le Maire

D'accord. On va regarder cela.

M. Hervo

Venez me voir ; je vous les montrerai volontiers.

M. le Maire

Vous voyez, M. Hervo connaît cela et vous expliquera.

Avez-vous d'autres questions ? Non.

4.2 - Questions orales

M. le Maire

Il n'y a pas de question orale, je crois.

Le prochain Conseil aura lieu le 3 avril à 20 heures 30 ; c'est un jeudi.

Je vous souhaite de joyeuses Pâques.

La séance est levée à 21 heures 18.